



Municipalité d'Amherst

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON D'AMHERST

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par les projets de règlements 597-25, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 352-02, 598-25 ayant pour objet de modifier le règlement sur les permis et certificats 351-02, 599-25 ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 357-02 et 600-25 ayant pour objet de modifier le règlement de lotissement 353-02 afin d'inclure des dispositions relatives aux projets intégrés d'habitations et aux unités d'habitations accessoires

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du 10 mars 2025, le conseil a adopté par résolution les premiers projets de ces règlements.

- 1- Le conseil tiendra une assemblée publique de consultation le 12 mai 2025, à 18h30, au 245, rue Amherst (ancienne église de St-Rémi) à Amherst.

L'objet de cette assemblée porte sur :

Le conseil désire inclure des dispositions relatives aux projets intégrés d'habitations et aux unités d'habitations accessoires

Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets de règlements peuvent être consulté au bureau municipal, au 124 rue St-Louis, durant les jours ouvrables, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Ces projets de règlements contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ à Saint-Rémi d'Amherst, ce 23 avril 2025

Martin Léger
Directeur général adjoint